

# Certification de langue allemande



---

Comme le prévoit le [plan d'action pour la langue](#), une certification d'allemand conçue sur la base du [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECRL) a été proposée, pour la première fois en avril-mai 2006, à 8 400 élèves issus de plus de 600 établissements répartis dans 26 académies. Plus largement, cette certification s'inscrit dans le cadre du [plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères](#).

## Les principes

Cette certification, conduite sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, est fondée sur les principes suivants :

- elle est proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK);
- elle prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France;
- elle est gratuite pour les élèves, tous volontaires.

## Les épreuves

Les épreuves se déroulent dans les établissements où les candidats sont scolarisés. Elles visent à évaluer au niveau B 1 les aptitudes des élèves dans quatre activités langagières :

- compréhension écrite
- compréhension orale
- expression écrite
- expression orale

Les épreuves écrites portent sur la compréhension écrite, la compréhension orale (écoute d'un document sonore et réponses par écrit à un questionnaire) et l'expression écrite.

Les épreuves orales prennent la forme d'entretiens visant à évaluer l'expression orale.

La certification est acquise quand les candidats ont obtenu dans chaque activité langagière au moins:

- 60 % des points pour le niveau B 1.